



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 13 décembre 2023,

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à 19h, le conseil d'administration du CCAS de Champagnier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Florent CHOLAT, Maire et Président du CCAS.

Date de convocation : 7 décembre 2023

Présents : Florent CHOLAT, Maire et Président, Jean Paul JULIEN, Hervé ALOTTO, Chantal BRUN, Céline GELAS, Danièle MOUREN

Excusées : Carole ANDRIES, Christine CAVARRETTA, Gérard DOUGNON

Secrétaire de séance : Jean Paul JULIEN

Membres en exercice : 9
Membres présents : 6
Nombre de pouvoirs : 0
Membres votants : 6

Délibération 2023_014 : Octroi d'une subvention supplémentaire pour le Réveillon Soli'fête

Il est proposé d'octroyer une subvention supplémentaire au bénéfice du Centre Socio-culturel André Malraux de Jarrie au titre de la participation du CCAS au projet à caractère social Soli'fête.

Vu le courrier du centre Socio-Culturel André Malraux de Jarrie en date du 7 novembre 2023 demandant l'octroi d'une subvention de 250€ ;

Vu la délibération DELCCAS2023_013 du 15 novembre 2023 ;

Vu la demande supplémentaire de soutien d'un montant de 100 euros formulée par courriel par le Centre Socio-culturel André Malraux de Jarrie en date du 5 décembre ;

Considérant l'augmentation considérable de participants (230 contre 140 prévus initialement) ;

Considérant la volonté du CCAS d'apporter son soutien à cette manifestation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention supplémentaire de **100 euros** au bénéfice du Centre Socio-culturel André Malraux de Jarrie au titre de la participation de la commune au projet à caractère social Soli'fête ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à venir concernant cette délibération.

MODALITÉS DE VOTE : 6 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Président du CCAS



Jean Paul JULIEN
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 19 DEC. 2023
Publication le : 19 DEC. 2023